



PERIGORD NOIR

16 AU 21 SEPTEMBRE 2027

6 jours / 5 nuits

30 PARTICIPANTS MINIMUM



Le Périgord Noir, niché à l'est du département de la Dordogne, est une terre d'exception où se mêlent histoire millénaire, paysages préservés et art de vivre à la sud-ouest.

Son cœur bat au rythme de la vallée de la Dordogne, bordée de villages classés parmi Les Plus Beaux Villages de France comme La Roque-Gageac, accrochés aux falaises ou blottis contre la rivière. La région est aussi un haut lieu de la préhistoire, avec des sites emblématiques comme Lascaux, dont la réplique de la grotte attire des visiteurs du monde entier.

Entre nature et patrimoine, le Périgord Noir offre une expérience unique où l'on cultive l'art de vivre, entre balades en gabarre sur la Dordogne, dégustations de produits du terroir et immersion dans un patrimoine vivant...

Détaillant et organisateur du voyage : VISION D'AILLEURS

LES POINTS FORTS DE VOTRE VOYAGE

- ☐ Visitez une ferme d'élevage de canards et d'oies avec dégustation
- ☐ La visite du Fort et Cité Troglodytiques de la Roque St Christophe
- ☐ Le Centre International de l'Art Pariétal : Lascaux IV
- ☐ La ville de Sarlat et son marché coloré
- ☐ La Roque Gageac, un des plus beaux villages de France

PROGRAMME précontractuel, représentant l'**OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

1ER JOUR : JEUDI 16 SEPTEMBRE 2027 : DIJON – DOLE –VICHY - VITRAC

Rendez-vous des participants à Dijon et Dole et départ en autocar avec **votre accompagnateur(trice) de notre agence en direction du Périgord Noir.**

Arrêt dans la ville thermale de **Vichy.**

Petit train pour un voyage au cœur de la ville et de l'histoire : Partez à la découverte de la cité thermale, laissez-vous transporter à travers les époques tout en admirant la richesse architecturale de la ville. Cette visite commentée de 35 minutes vous dévoilera l'histoire de la ville, de son origine à nos jours.

Déjeuner au restaurant.

Continuation pour le Périgord.

Arrivée à Vitrac et installation à l'hôtel PLAISANCE 3* pour 5 nuits

Doté d'un restaurant régional, l'Hôtel Restaurant Plaisance propose des hébergements sur les rives de la Dordogne, à 12 minutes de route de Sarlat-la-Canéda. Vous trouverez un jardin paysager avec une piscine chauffée ouverte en saison à seulement 200 mètres de l'établissement.

Les chambres sont équipées de la climatisation, d'une télévision à écran plat, d'un coffre-fort et d'un sèche-cheveux. Vous bénéficierez aussi d'une connexion Wi-Fi gratuite.

L'Hôtel Restaurant Plaisance sert un petit-déjeuner buffet (pain, pâtisserie, confitures, beurre, viennoiseries, miel, jambon, fromage, œuf dur, yaourt, boissons chaudes et jus de fruits.). Pour les dîners le chef vous propose des menus à base de produits régionaux ainsi que du poisson.



Verre de bienvenue.

Dîner et nuit à l'hôtel.

2EME JOUR : VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2027 : VITRAC / FERME TURNAC /CANARD DOMME / VITRAC

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la ferme de Turnac.

Visitez une ferme d'élevage de canards et d'oies.

Une visite commentée durant laquelle vous découvrirez l'élevage d'oie et de canard, le gavage des oies ainsi que l'atelier de transformation.

A la fin de la visite, nous vous invitons à **la dégustation de certains de nos produits** (foie gras d'oie et de canard...).

Un moment d'échanges avec les autres participants, le personnel et les propriétaires.

Durée : 1h30, visite non privative

Retour à l'hôtel et déjeuner.

Direction Domme pour une visite de sa bastide médiévale en petit train.

Laissez-vous embarquer avec un de nos guides dans l'histoire mouvementée de la Bastide à bord du petit train. Une partie à pied vous permettra de profiter d'un des plus beaux panoramas sur la vallée de la Dordogne.

Durée : 45 minutes

Vous pourrez ensuite profiter d'un temps libre pour déambuler dans les rues et profiter cette vue spectaculaire du haut de ce promontoire rocheux.

Retour à l'hôtel.

Dîner et logement



3EME JOUR : SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2027 : VITRAC / SARLAT / LA ROQUE ST CHRISTOPHE / VITRAC

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Sarlat et rendez-vous avec votre guide local.

Visite guidée de Sarlat, étape incontournable pour les amateurs d'architecture : Vous visiterez cette charmante cité médiévale d'une beauté exceptionnelle : ses ruelles pittoresques, sa cathédrale, sa remarquable lanterne des morts, ses hôtels particuliers. Visite extérieure des sites.

Durée : 2h00.

Temps libre dans la ville, pour la découverte **du petit marché** qui a lieu le samedi, vous pourrez retrouver tous les produits typiques de la région.

Déjeuner au restaurant.

Continuation pour la visite du Fort et Cité Troglodytiques de la Roque St Christophe : imprenable refuge du peuple des falaises, découvrez le mode d'aménagement de ces habitations particulières.

Visite guidée, possible non privative 1 heure environ

Puis visite libre du fort à l'aide des panneaux explicatifs.

Durée : 30 minutes à 1 heure

Information : 80 marches, avec une rampe, aller et retour, sol irrégulier

Retour à l'hôtel.

Dîner et logement.



4EME JOUR : DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2027 : VITRAC / CHATEAU DES MILANDES 30 KM A-R / MONTIGNAC / VITRAC

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le Château des Milandes.

Niché au cœur du Périgord noir, le **Château des Milandes** se dresse fièrement, témoin d'une histoire riche et d'une époque révolue. Ce château Renaissance, autrefois demeure de la célèbre artiste et résistante Joséphine Baker, vous invite à un voyage captivant à travers le temps.

Chaque membre de votre groupe sera muni d'un audio guide lui permettant de se déplacer librement et d'écouter toute l'histoire du château et la vie attachante et fascinante de Joséphine Baker.

Au programme :

Visite libre du château avec audio-guide (1h à 1h15)

Promenade dans les jardins (30 min)

Présentation de rapaces (30 min), 1 représentation le matin, à 11h15, à reconfirmer

Immersion dans la chapelle aux peintures murales (15 à 25 min)

Salle de projection (20 à 45 min)

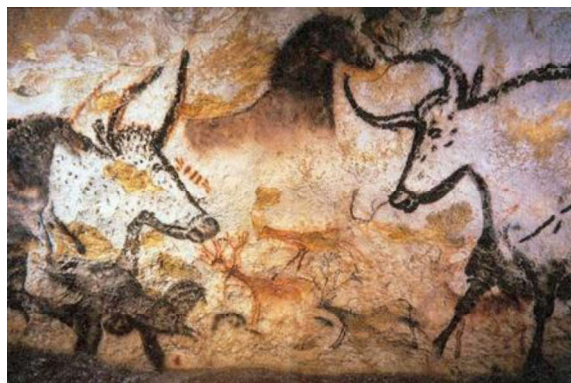
Durée : en moyenne 3h00 environ

Pour des raisons de confort et de sécurité, les groupes sont scindés en plusieurs parties lors de la visite du château

Déjeuner au Château.

Départ en début d'après-midi vers Montignac et le Centre International de l'Art Pariétal (Lascaux IV) :

Lascaux dévoile enfin tout son art, et encore plus. Le 15 décembre 2016, Lascaux se révèle à vous dans le nouvel écrin du Centre International de l'Art Pariétal : plus de 8 500m² d'espace de visite, dont un fac-similé complet et inédit et 4 salles d'exposition retraçant l'histoire de la découverte de Lascaux, sa place dans l'art pariétal mondial et la création contemporaine. Vivez une expérience insolite au cœur de la Préhistoire grâce à une technologie de pointe.



Visite avec un guide local mais non privative, durée 1h. Ensuite visite libre du musée environ 1h, espace scénographique avec audioguide.

Durée : 2 heures environ

Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

5EME JOUR : LUNDI 20 SEPTEMBRE 2027 : VITRAC / GOUFFRE PROUMEYSSAC / LA ROQUE GAGEAC / VITRAC

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le Gouffre de Proumeyssac, surnommé la Cathédrale de Cristal, en raison de la diversité et de la masse des cristallisations fixées sur ses parois.

Déjà célèbre au XVIII^e siècle pour ses terrifiantes légendes, le Gouffre de Proumeyssac ne fut exploré qu'en 1907.

Par un tunnel, on accède facilement à cette immense voûte souterraine aux parois ornées d'une multitude de cristallisations d'une densité et d'une beauté exceptionnelles. La nouvelle mise en lumière, soutenue par un accompagnement musical complète l'originalité de ce site.



*Durée 45 mn, visite classique avec un guide local du site, visite non privative
A noter descente à pied sur 300 mètres 60 marches aller – 60 marches retour avec une rampe.*

Déjeuner au restaurant en cours de visite.

Rejoignez La Roque Gageac charmant village niché dans une boucle de la Dordogne : arrêt et visite libre pour découvrir le manoir de Tarde, le château de la Malartrie, sa petite église romane et son jardin exotique.

Visites extérieures

Puis, vous embarquerez sur une gabare bateau traditionnel à fond plat des XVIIIe et XIXe siècle) : vous descendrez la rivière Dordogne. Découverte au fil de l'eau, dans une concentration étonnante quelques-uns des sites les plus parlants du Périgord Noir.

Durée 50 minutes



Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

6EME JOUR : MARDI 21 SEPTEMBRE 2027 : VITRAC / VOLVIC / DOLE / DIJON

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Retour en autocar en direction de la Bourgogne- Franche Comté.

Arrêt à Volvic.

Découverte de la Grotte de la Pierre de Volvic qui est un patrimoine local sans équivalent et sa visite est une immersion idéale pour mieux comprendre la vie des carriers du début du XXème siècle. C'est grâce aux artisans et à Jean Legay – Chevalier, important exploitant de pierres dans les années 1900, que la Pierre de Volvic fut connue dans le monde entier.

A la fois documentaire et récit de sa vie et celle de ses carriers, la visite historique d'1h15 vous plongera dans leur histoire passionnante et émouvante à travers 5 espaces consécutifs placés en enfilade sous la voûte de lave.

La visite se fait sous forme de Scénovision : projection de vidéos, objets animés, jeux de lumières et narration sonore.

Durée : 1h15 environ.



Déjeuner au restaurant à Volvic ou alentours.

Continuation pour Dole et Dijon.

Arrivée dans la soirée.

Les visites peuvent être modifiées ou inversées sur place par nos prestataires par des impératifs locaux, ou d'autres autres événements indépendants de notre volonté.

Descriptifs et photos non contractuels
Sous réserve de disponibilité, les visites sont à reconfirmer pour 2027

PASSION DU MONDE VOYAGES VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT VOYAGE

CONDITIONS DE VENTE

DESTINATION : PERIGORD NOIR

TYPE DE VOYAGE : CIRCUIT EN ETOILE - 6 JOURS / 5 NUITS

VALIDITE : DU 16 AU 21 SEPTEMBRE 2027

BASE DE PARTICIPANTS MINIMUM : Base 30 personnes

Supplément Chambre individuelle

PRIX PAR PERSONNE :

1199 €

210 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- **Un(e) accompagnateur(trice) de notre agence**
- **Le transport en autocar** de Grand tourisme depuis Dijon et Dole
- Le **logement** à l'hôtel PLAISANCE 3* à Vitrac ou similaire, base chambre double standard, pour 5 nuits
- La **taxe de séjour** pour 5 nuits, tarif 2026 à reconfirmer pour 2027
- **Le verre de bienvenue le 1^{er} jour**
- La **pension complète** du déjeuner du 1^{er} jour ou déjeuner du 6^{ème} jour, sans les boissons, sauf au Château des Milandes, menu Joséphine, servi avec 1/4 de vin AOC Bergerac par personne et café
- **Toutes les visites avec guides locaux et entrées incluses** comme mentionnées au programme : *Petit train de Vichy, Ferme de TURNAC avec dégustation, Petit train DOMME + à pied, Visite guidée de Sarlat, la Roque St Christophe, Château des Milandes, LASCAUX IV, Gouffre de Proumeyssac, Gabares Norbert, La grotte de la Pierre à Volvic*
- **Les pourboires** au conducteur autocar, guides locaux
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J/7**

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les dépenses personnelles, les boissons
- Le supplément chambre individuelle : 210 € (**nombre limité, en demande**)
- Toutes les prestations non mentionnées dans le programme
- **Les assurances VOYAGE ANNULATION OU MULTIRISQUES : nous consulter**

Tarifs donnés par personne (sur la base d'une chambre double si hébergement inclus).

Tarifs donnés en date du 1^e septembre 2026, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs pour 2027.

- **Un programme de voyage vous sera remis dans l'autocar et une convocation vous sera envoyée par mail environ 10 jours avant départ.** Il convient de se présenter aux heures et lieux indiqués, sous peine de perdre le bénéfice de votre voyage.
- Le nom de l'autocariste vous sera communiqué dans votre convocation.
- Placement dans le car : placement libre, nous recommandons de changer régulièrement de place pendant le voyage.
- Lieux de départ : départ devant le parking public 31 Rue de la Libération 21240 TALANT (non gardé en face du Carrefour Contact) ou DOLE Cours Clemenceau 39100 DOLE ou DOLE CHOISEY. Pour des impératifs techniques, les lieux de départ peuvent être modifiés, supprimés ; ils ne sont pas contractuels.
- Personnes en situation de handicap : les personnes en situation de handicap sont invitées à se faire connaître afin de vérifier si le voyage est adapté.
- Accompagnateur : les accompagnateurs sont conditionnés à un minimum de participants. Si le minimum indiqué dans le détail du voyage n'est pas atteint, nous nous réservons le droit de le remplacer par des guides locaux, ou de supprimer les services de l'accompagnateur afin d'assurer le départ. Le client sera informé préalablement avec la convocation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

MODALITES DE PAIEMENT

Voyages d'une journée : 100% à la réservation du voyage.

Voyages de plusieurs jours : un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage et solde 40 jours avant le départ.

REGLEMENTS PAR CB OU CHEQUE A L'ORDRE DE PASSION DU MONDE VOYAGES.

Formalités pour les ressortissants français : Carte Nationale d'Identité en cours de validité (selon destination).

Formalités sanitaires : Carte Vitale.

Maximum de participants : Nos voyages peuvent accueillir au maximum la capacité d'un car. Plusieurs cars peuvent constituer un même voyage.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le contrat de voyage n'est pas soumis à un droit de rétractation. Toute demande d'annulation d'une inscription émanant du client doit être effectuée soit par téléphone auprès de l'Agence soit par mail à contact@visiondailleurs.fr. Elle entraînera, quel que soit le motif, des frais d'annulation indiqués aux présentes conditions particulières de vente. En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables.

- Excursions Journée :
 - 50 % de retenue jusqu'à plus de 2 jours avant le départ,

- 75 % de retenue de 2 à 1 jour,
- 100 % de retenue en cas de non présentation au départ.
- Autocar :
 - 15 % de retenue plus de 30 jours avant le départ,
 - 25 % de retenue de 30 à 21 jours,
 - 60 % de retenue de 20 à 8 jours,
 - 100 % de retenue de 7 jours au jour du départ, ou non présentation.

Possibilité de cession du contrat et changement de nom jusqu'à 8 jours avant le départ (jours ouvrés).

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

La réalisation de nos voyages en autocar est conditionnée à l'atteinte du nombre minimum de 30 participants.

En cas d'insuffisance de participants, le client sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est moins de 2 jours.

Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées sans aucune indemnité de part et d'autres.

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise PASSION DU MONDE VOYAGES est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise PASSION DU MONDE VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **PASSION DU MONDE VOYAGES** a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'**APST** [organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de PASSION DU MONDE VOYAGES.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B485EB08A2.tplgfr21s_17?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701